

17.12.2004 - 17:05 Uhr

ASTAG: Via sicura - plus de sécurité routière

Berne (ots) -

L'ASTAG applaudit toute contribution à la sécurité routière. Depuis des années, notre association professionnelle pratique elle-même activement de la prévention routière et elle a fait de ce thème sa priorité pour 2005. Elle doute toutefois que la tolérance zéro en ce qui concerne le taux d'alcoolémie des conducteurs professionnels soit une bonne idée et elle justifie cette prise de position.

L'Association suisse des transports routiers ASTAG applaudit toute contribution à la sécurité routière. Cette association professionnelle qui regroupe quelques 5000 entreprises du transport routier a fait des actions de prévention des accidents sa première priorité pour l'année à venir. Par des manifestations et mesures de communication, elle va sensibiliser les conducteurs à ce thème et cela après que son action "Traverser le Suisse en toute sécurité" a déjà fait ses preuves. La brochure en dix langues "Traverser la Suisse en toute sécurité" attire aux passages de frontières les plus importants l'attention des chauffeurs étrangers sur les particularités du réseau routier suisse et les motive à faire preuve d'un mode de conduite spécialement circonspect. L'ASTAG remercie ici la Direction générale des douanes de son soutien précieux pour la réalisation de ce projet.

Quant à la proposition d'abaisser le taux d'alcoolémie autorisé pour les chauffeurs en service à 0,0 pour mille, l'ASTAG se montre sceptique. Premièrement, il n'est pas besoin d'intervenir au niveau du trafic utilitaire suisse, car il ne pose pas de problème à cet égard. L'alcool au volant est de toute manière tabou pour les chauffeurs professionnels. Deuxièmement, la tolérance zéro absolue peut avoir des conséquences qui sont en contradiction avec une interprétation saine de la législation en raison de ce qu'on appelle l'alcool résiduel: un conducteur qui a consommé la veille au soir de l'alcool peut éventuellement présenter le lendemain encore une concentration minimale d'alcoolémie qui n'a effectivement aucun impact négatif sur la sécurité routière, mais qui pourrait enfreindre la prescription de la tolérance zéro et l'exposer à des sanctions. Ajoutons à cela qu'un éventuel retrait du permis de conduire revient pour un chauffeur dans les faits à une interdiction d'exercer sa profession.

Contact:

Beat Keiser
Porte-parole de l'ASTAG
Tel. +41/31/370'85'70
Mobile: +41/79/653'89'35